

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

COMPTES PUBLICS

Arrêté du 14 juin 2021 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

NOR : CCPE2117815A

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1617-1 ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 12 juin 1970 modifié fixant le siège et le ressort des services de publicité foncière,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les postes comptables de la direction générale des finances publiques voient leur périmètre évoluer de la manière suivante :

Département	Services avant réorganisation	Services après réorganisation	Date d'effet
03 – Allier	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Moulins	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Moulins	20 septembre 2021
	Service de la publicité foncière de Cusset 1		
	Service de la publicité foncière de Cusset 2		
	Service de la publicité foncière de Montluçon		
07 – Ardèche	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Privas	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Privas	9 septembre 2021
	Service de la publicité foncière de Tournon-sur-Rhône		
17 – Charente-Maritime	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Saintes 1	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Saintes 1	2 septembre 2021
	Service de la publicité foncière de Saintes 2		
	Service de la publicité foncière de Jonzac		
18 – Cher	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Bourges 1	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Bourges 1	16 septembre 2021
	Service de la publicité foncière de Bourges 2		
	Service de la publicité foncière de Saint-Amand-Montrond		
30 – Gard	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nîmes 1	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nîmes 1	6 septembre 2021
	Service de la publicité foncière de Nîmes 2		
	Service de la publicité foncière de Nîmes 3		
88 – Vosges	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Épinal 1	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Épinal 1	13 septembre 2021

Département	Services avant réorganisation	Services après réorganisation	Date d'effet
	Service de la publicité foncière d'Épinal 2		
	Service de la publicité foncière de Saint-Dié-des-Vosges		

Art. 2. – Un poste comptable est créé dans le département indiqué ci-dessous.

Département	Poste comptable créé au 1 ^{er} juillet 2021
94 – Val-de-Marne	Service de gestion comptable de Créteil

Art. 3. – Il est procédé, entre les postes comptables indiqués ci-dessous au transfert d'activité de la gestion comptable et financière des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des établissements publics de santé et des établissements publics sociaux et médico-sociaux.

Département	Comptable compétent jusqu'au 30 juin 2021	Comptable nouvellement compétent à compter du 1 ^{er} juillet 2021
94 – Val-de-Marne	Trésorerie spécialisée Créteil Municipale	Service de gestion comptable de Créteil

Art. 4. – Le classement des postes comptables dont le périmètre évolue en application des articles précédents sera fixé par décision du directeur général des finances publiques.

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 juin 2021.

Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur en charge du pilotage
des organisations de la DGFIP,*
L.-O. FADDA